

# PREFET DES HAUTES-ALPES Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

## Séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes le mardi 5 juillet 2022

## DELIBERATION N° 2022/2-14

OBJET:

Déclinaison des actions du SDIS 05 pour limiter sur le budget l'impact de l'augmentation du

coût des énergies

## Exposé des motifs

La tension sur le prix des énergies impacte le budget de l'établissement sur les postes suivants :

- carburant des véhicules;
- combustible pour le chauffage des locaux ;
- electricité des locaux.

Ainsi à titre d'exemple, il vous est communiqué l'évolution des énergies

Type diánassis		Vi-+i 2012/2022			
Type d'énergie	2002	2002 2012 2021		2022	Variation 2012/2022
Electricité	0.11 €/Kwh	0.14 €/Kwh	0.17 €/Kwh	0.23€/Kwh	+ 64.28 %
Gaz Naturel	0.06 €/Kwh	0.08 €/Kwh	0.07 €/Kwh	0.11 €/Kwh	+ 37.5 %
Gaz Propane	656 €/tonne	1630 €/tonne	1757 €/tonne	2231 €/tonne	+ 36.87 %
Fioul Domestique	0.360 €/litre	1€/litre	0.92 €/litre	1.554 €/litre	+ 55.4 %
Bois plaquette		30 €/MAP	31 €/MAP	31 €/MAP	+ 3.33%
Bois Granulés		304 €/tonne	318 €/tonne	333 €/tonne	+ 9.53 %

Dans le domaine de l'électricité, le SDIS consomme en moyenne 1 290 000 kwh. L'augmentation depuis 2012 génère un surcout financier annuel de 116 372 €.

Les actions entreprises par le SDIS afin de limiter l'impact financier sur les énergies sont présentées cidessous

## Carburant des véhicules

Le parc engins est constitué majoritairement de véhicules poids lourds ou utilitaires utilisant le gasoil pour carburant.

Le renouvellement progressif du parc poids lourds et des utilitaires engagé depuis 2018 a conduit à retirer des véhicules plus consommateurs.

Concernant la gamme des véhicules légers (voitures), les directives environnementales appliquées par les constructeurs automobiles conduisent à une diminution drastique de l'offre en motorisation diesel obligeant un recours à la motorisation essence ou électrique voire même hybride.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement annuel des véhicules légers, le SDIS 05 a fait le choix de recourir à la motorisation essence qui s'avère ce jour la plus adaptée à l'activité de l'établissement.

Pour autant compte tenu du prix l'essence, dans le cadre de l'acquisition des VL, le SDIS 05 s'assure en amont de la compatibilité du véhicule à accepter une transformation de la motorisation à l'éthanol.

Le tableau ci-dessous indique le gain financier obtenus par véhicule essence adapté à la carburation Ethanol.

Carburant	Kilométrage parcourus par le véhicule				
Carborant	20 000	40 000	60 000	80 000	100 000
Coût SP 95	3 143 €	6 285 €	9 428 €	12 570 €	15 713 €
Coût E85	1 885 €	3 370 €	4 855 €	6 340 €	7 825 €
Gain financier suite transformation	1 258 €	2 915 €	4 573 €	6 230 €	7 888 €

A ce jour, 10 véhicules du SDIS ont recours à cette énergie. Cinq autres véhicules issue du plan d'équipements 2021/2022 verront leurs motorisations adaptées afin de pouvoir recevoir l'Ethanol comme carburant.

#### La reconstruction des CIS portés par les collectivités

Les opérations structurantes portées par les collectivités génèrent une action sur le poste chauffage. En effet, les reconstructions ou restructurations permettent de remplacer des locaux énergivores par des nouveaux bâtiments présentant des consommations réduites malgré les augmentations de surface.

A titre d'exemple, il vous est présenté les CIS suivants :

0		$\sim$		
	15	Οι	jev	ras

Coût des én		
Avant restructuration-	Après extension	Gain financier
extension		
7 583 €	6 157 €	1 426 € **

<sup>\*\*</sup> Chaudière bois mutualisée avec un logement. Les consommations chauffage pour le logement sont refacturées par le SDIS.

#### **CIS Serres**

0.000.100					
Coût des éner					
Avant restructuration-	Après extension	Gain financier			
extension					
8 857 €	2 013 €	6 844 €			

#### Les travaux de transformation énergétique des CIS

Ces travaux portés par l'établissement avec l'aide des crédits du Département dédiés au maintien en opérationnalité permettent :

- De réaliser des remplacements de chaufferies à énergies fossiles par des chaufferies bois (plaquette forestière ou granulés)

#### CIS Embrun

Remplacement de	la chaufferie propane pa	ar une chaufferie hoi	s plaquettes forestières
L'ELIDIACEITEIL DE	TO CHOULETE DIODONE DE	al one chautene don	, nignicere, internete,

Avant transformation	Apres transformation	Gain financier
14 135 €	3 267 €	10 868 €

#### CIS Valgaudemar

Remplacement de la chaufferie Fioul par une chaufferie granulés bois Chaufferie mutualisé SDIS/Centre Technique Conseil Départemental

Avant transformation	Apres transformation	Gain financier
8 272 €	5 395 €	2 876 €**

<sup>\*\*</sup> Chaudière bois mutualisé avec le Centre Technique de St Firmin du Conseil Départemental. Les consommations chauffage pour le logement sont refacturées par le SDIS.

- De réaliser des remplacements de luminaires énergivore au sein des locaux les plus consommateurs tels que les remises ou bureaux par des éclairages de type Led

CIS	Gain annuel
GAP-EM	7 000 €
Briançon	6 000 €

## Identifications des pistes économies

Les prochaines pistes viendront de la rationalisation énergétique des bâtiments.

A ce titre, la reconstruction du CIS La Grave et la restructuration-extension du St Jean permettra de diminuer la facture énergétique du fait d'un passage aux granulés bois. Le tableau ci-dessous indique le montant des dépenses aux conditions économiques actuelles avec les modes énergétiques présents.

CIS	Energie actuelle	Coût énergétique à la valeur économique du 1er juin 2022
St Jean St Nicolas	Propane-Electricité	9 897€
La Grave	Electricité	7 820 €

D'autres bâtiments pourrait par l'intermédiaire des crédits dédiés par le Département faire l'objet de travaux d'optimisation énergétique. Ces derniers sont les suivants :

#### Briancon

Remplacement de la chaufferie existante (fioul domestique) datant de 2003 soit par une chaufferie bois plaquette forestière soit par un raccordement dans le cadre d'une extension du réseau de chaleur du concessionnaire BBE. Les conclusions de l'étude menée depuis 2021 par le concessionnaire devraient être prochainement communiquée permettant au SDIS de se positionner.

Pour mémoire le CIS Briançon présente une consommation moyenne annuelle de fioul domestique de 18 800 litres. Soit 29 215 € au prix actuel contre 7 070 € en valeur 2003.

#### Gap

Le remplacement technique de la chaufferie existante datant de 1992 et fonctionnant au gaz naturel devra être programmée dans les exercices à venir afin de prémunir le site d'un arrêt du chauffage pendant la période hivernale.

Plusieurs pistes de remplacement énergétiques sont à étudier comme par exemple le maintien du gaz naturel, le passage en plaquette forestière ou en granulé bois.

Une étude est en cours permettant d'éclairer l'établissement sur le mode énergétique le plus pertinent et le moins couteux à retenir pour les 3 prochaines décennies.

Pour mémoire la consommation annuelle moyenne du site de la DDSIS-CSP Gap est de 560 000 kwh soit 61 600 € au prix actuel contre 20 104 € en valeur 2003.



#### **EXTRAIT DES DELIBERATIONS** DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2022/2-14

Nomb	ore de membres :	
-	en exercice	20
-	présents	16
-	pour	17*
-	contre	0
-	abstention	0
	ne participant pas au vote	0
* Pou	oir de M. Christian HUBAUD à	
Mm	e Valérie GARCIN-EYMEOUD	

Le mardi 5 juillet 2022 à 14 H 30,

le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-Major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président.

## Etaient présents:

Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD + Madame Claire BARNEOUD + Madame Corinne CHANFRAY + Monsieur Maurice CHAUTANT + Madame Carole CHAUVET + Monsieur Jean-Marc DUPRAT + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD + Madame Maryvonne GRENIER + Monsieur Vincent MEDILI + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI + Madame Valérie ROSSI + Madame Bernadette SAUDEMONT + Madame Anne TRUPHEME

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- prennent acte de ces informations;
- informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Pour extrait certifie conforme,

Le Président,

Marcel CANNAT

Certifié exécutoire par le Président du Conseil d'Administration du SDIS 05. compte tenu de la réception ce

Préfecture le : 2 1 JUIL. 2022

et de la publication-notificaton

1 111 2007

Pour le Président du Consell d'Administration et par dele

Le Directeur Départer al des Fervices d'Incendie et de Se es Hay es-Alpes

Colonel Hors Classe MOREAU